



Association québécoise
des auteurs dramatiques

LE BULLETIN

Vol. 3, n° 1 ■ Octobre 1997

La commande de textes dramatiques

Toutes les réponses que vous avez fournies aux questions que nous avons osé vous poser sur vos conditions de travail!

François Archambault, responsable de l'enquête, en collaboration avec Michel Beauchemin

Le printemps dernier, l'AQAD menait une enquête sur les conditions de travail, et en particulier sur les conditions de rémunération, des auteurs dramatiques québécois dans le cadre de la commande de textes pour la scène. Comme nous avons pu le vérifier, la réalité est complexe et s'accorde parfois difficilement avec le caractère impersonnel et statistique d'un questionnaire à choix multiples. L'exercice, nécessaire, s'est cependant avéré fort utile. Il nous a permis, en effet, d'obtenir un excellent portrait d'ensemble de vos opinions qui nous aidera à poursuivre, mieux outillés, les négociations entreprises avec les quatre grandes associations québécoises de producteurs de théâtre : l'Association des compagnies de théâtre (ACT), l'Association des producteurs de théâtre privés

(APTP), Théâtres Associés (TAI) Inc. et Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ). Ceci bien sûr, quand elles ne sont pas interrompues comme c'est malheureusement le cas avec l'ACT.

Compte tenu de la collaboration empressée que vous nous avez accordée tout au long de l'enquête, il nous apparaît important de vous faire part de façon exhaustive de l'information recueillie. Nous y consacrons donc la quasi-totalité de ce premier bulletin de l'année 1997-1998. Après en avoir pris connaissance, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Nous avons réalisé l'enquête les 18, 19 et 20 juin 1997 dans les bureaux de la firme Saine Marketing avec l'aide

(Suite à la page 3)

NOUVEAU

L'AQAD sur la toile

Depuis le vendredi 19 septembre, l'AQAD dispose de son site web accessible soit par Internet, soit par Netscape Navigator. Ce site est une réalisation conjointe de *Joël Richard*, qui a fait toute la recherche et élaboré le contenu, d'*Éric Taillefer*, qui a conçu l'arborescence et réalisé la programmation de toutes les pages, et de *Benoît Lavoie*, qui a peaufiné l'aspect visuel.

(Suite à la page 2)

L'AQAD sur la toile

(suite de la page 1)

Le site comporte six grands volets : *Présentation de l'AQAD, Le droit d'auteur, Les auteurs, traducteurs, adaptateurs et librettistes québécois, L'entente MÉQ-AQAD, La SoQAD* et, enfin, *Les ententes cadres*, volet encore en cours de construction. Ces différents volets permettront entre autres choses à nos utilisateurs de comprendre la notion de droit d'auteur et la nécessité de le respecter, de découvrir la richesse et la diversité du répertoire dramatique québécois ou encore de bien cerner la portée de l'entente financière qui lie depuis deux ans le ministère de l'Éducation du Québec et l'AQAD.

Mentionnons aussi que nous avons apporté un soin tout particulier à la création d'hyperliens avec d'autres sites nationaux et internationaux qui traitent du droit d'auteur ou qui fournissent de l'information sur divers organismes culturels. Citons, par exemple, les sites de PUC Canada, de la SACD France, de New Dramatists Play Service of USA, de Fast Links, de Canadian Playwriting Organisations ou encore du CALQ, du CAC et du CACUM...

La réalisation de ce site avec des moyens limités n'a pas été une mince tâche. Il se peut donc que vous y trouviez, malgré nos efforts, des erreurs, omissions ou autres irritants. Si cela est le cas, n'hésitez pas! Faites-nous part de vos observations pour que nous puissions apporter toutes les corrections nécessaires ou ajouter les informations que nous aurions oubliées. Nous souhaiterions particulièrement que vous nous fassiez des commentaires sur la convivialité du site. Les liens entre les diverses parties sont-ils assez nombreux? Est-il facile de s'y retrouver? Manque-t-il, selon vous, des rubriques importantes?

Nous attendons de vos nouvelles... par courrier électronique ou non évidemment!

Notre nom d'utilisateur :
<http://www.aqad.qc.ca>

Notre adresse électronique :
info@aqad.qc.ca

NOUVELLES BRÈVES

TUEJ-AQAD : entente cadre imminente

Bonne nouvelle! Nous devrions arriver très bientôt à la signature d'une première entente cadre avec Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ) ceci, au terme d'une négociation placée sous le signe de la transparence et de la volonté d'en arriver rapidement à une entente satisfaisante pour les deux parties. Cette entente devrait porter non seulement sur la commande de textes dramatiques pour la scène, mais également sur le contrat de licence. Nous serons fort probablement en mesure de soumettre ce projet d'entente pour adoption lors de notre prochaine assemblée générale du mois de novembre 1997.

Soulignons par ailleurs qu'au moment d'aller sous presse Théâtres Associés (TAI) Inc. se prépare à nous déposer un projet d'entente collective globale et l'Association des théâtres privés (AFTP) une proposition sur le droit de premier refus, droit qui constitue l'un des principaux points de désaccord entre nous.

Seule ombre au tableau, la rupture

des négociations avec l'Association des compagnies de théâtre (ACT). Le producteur, selon l'ACT, devrait disposer d'un délai de trois mois à partir de la remise du texte final pour s'engager ou non à produire le spectacle. Il devrait également disposer d'un délai de dix-huit mois à partir de la remise du texte final pour signer un contrat de licence. Nous voulions de notre côté que le producteur ait soixante jours à partir de la remise du texte final pour signer un contrat de licence ou pour mettre en vigueur un contrat de licence qui aurait été négocié en même temps que le contrat d'écriture. Jugeant notre position inacceptable, l'ACT décidait de rompre les négociations. Nous devons vraisemblablement avoir recours au service d'un médiateur puis d'un arbitre pour dénouer la situation. Une histoire à suivre.

L'AQAD a maintenant 118 membres

L'AQAD a maintenant 118 membres et stagiaires. Nous avons donc considérablement dépassé l'objectif de 100 membres et stagiaires que nous nous étions fixé. Rappelons que notre association comprenait à peine 50 membres à la même date l'an dernier. La cueillette d'information rendue nécessaire par le développement de notre site sur la toile nous a permis, par ailleurs, d'augmenter le nombre de mandats de gestion confiés à l'AQAD. 156 auteurs nous ont à présent confié un tel mandat, ce qui facilitera grandement le travail de gestion de l'entente MÉQ-AQAD. Soulignons aussi que nous avons signé avec la Playwrights Union of Canada (PUC) un accord de réciprocité qui donne aux écoles québécoises le droit d'utiliser le répertoire théâtral du Canada anglais sans qu'elles aient à demander d'autorisations préalables. PUC doit cependant nous faire parvenir une liste d'exclusions, certains de ses membres refusant de confier à des tiers la gestion de leur répertoire.

Entente MÉQ-AQAD : 67 000 \$ distribués en droits d'auteur

L'entente financière qui lie le ministère de l'Éducation du Québec et l'AQAD s'est avérée des plus profitables pour les auteurs dramatiques québécois et quelquefois étrangers. Plus de 67 000 \$ ont, en effet, été distribués l'an dernier. Cette somme comprend les montants dus pour les deux premières années de l'entente, soit 1995-1996 et 1996-1997. Ces versements ne sont toutefois pas complets car des écoles continuent à déclarer des représentations données l'an dernier.

Les auteurs les plus joués dans nos écoles l'an dernier? Michel Tremblay, Jean-François Laprise et Luc Fortin suivis du Collectif de La Déprime, de Michel Marc Bouchard et de Jean Barbeau.

La commande de textes dramatiques (Suite de la page 1)

d'une équipe de sondeurs de cette boîte de sondage recon- nue. Nous avons alors rejoint, sur les 165 que nous avons recensés, 106 auteurs actifs qui ont accepté de répondre à nos questions souvent indiscrètes. Ce taux de réponse de près de 65 %, excellent pour une population aussi petite, nous a permis de constituer un échantillon très représentatif, en mesure de nous fournir un portrait extrêmement fiable de la réalité.

Qui a répondu à nos questions ?

Cent six auteurs, nous l'avons déjà dit, ont répondu à nos questions. Parmi elles, 54 % d'hommes et 46 % de femmes, âgés (es) de plus de 35 ans dans une proportion de 76 % et qui pratiquaient l'écriture dramatique depuis plus de neuf ans dans plus de 80 % des cas.

En ce qui a trait au revenu tiré de l'écriture théâtrale, 33 % des auteurs interrogés disent que celle-ci leur procure moins de 2 000 \$ par année, alors que 18 % disent en tirer entre 2 000 \$ et 5 000 \$ et 23 % entre 5 000 \$ et 10 000 \$. Sur les 106 répondants, seulement trois ont gagné plus de 40 000 \$ dans une année normale. La majorité des auteurs interrogés, est-il besoin de le préciser, ne vit pas uniquement de l'écriture théâtrale : seulement 8 % d'entre eux disent que cette activité représente au moins 90 % de leur revenu total contre 50 % pour lesquels elle en représente moins de 10 %. Mentionnons enfin, que seulement 14 % des auteurs interrogés disent utiliser les services d'un agent pour la négociation de leurs contrats de théâtre.

D'où vient la commande ?

La première partie de l'étude était consacrée à la commande de texte proprement dite. Soixante auteurs sur cent six, soit 57 % des répondants, ont déjà écrit au moins un texte pour une compagnie théâtrale professionnelle dans le cadre d'une commande. Cette pratique est donc beaucoup plus répandue que nous l'imaginions au départ. (Tableau 1)

Mais pour quelle association de producteurs les auteurs dramatiques ont-ils le plus souvent travaillé ? Sur la base des résultats obtenus, c'est l'ACT qui se classe bonne première avec 81 commandes, suivie de près par TUEJ avec 69 commandes. Il faut peut-être mettre un bémol à cette excellente performance de l'ACT. L'an dernier, en effet, les intrépides responsables d'*Urbi et Orbi*, compagnie membre de l'ACT, ont fait travailler pas moins de 38 auteurs pour l'événement *Shakespeareien* présenté au Théâtre d'Aujourd'hui. Bien que

Tableau 1
Nombre d'auteurs ayant réalisé une ou des commandes de texte

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Oui	31	51,7	26	43,3	17	28,3	11	18,3
Non	29	48,3	34	56,7	43	71,7	49	81,7
NSP/Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	60	100	60	100	60	100	60	100

Tableau 2
Nombre de commandes réalisées par un même auteur

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
1 fois	11	35,5	7	26,9	8	47,1	5	45,4
2 fois	4	12,9	8	30,8	1	5,9	1	9,1
3 fois	7	22,6	2	7,7	2	11,7	1	9,1
4 fois	4	12,9	5	19,2	1	5,9	0	0,0
5 fois et plus	5	16,1	4	15,4	4	23,5	3	27,3
NSP/Refus	0	0,0	0	0,0	1	5,9	1	9,1
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

Nombre moyen de commandes	3 fois	3 fois	3 fois	3 fois
----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Nombre minimal de commandes	81	69	40	25
------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Tableau 3
Type de texte commandé

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
1 fois	11	35,5	7	26,9	8	47,1	5	45,4
Texte original	27	87,0	26	100	15	88,2	6	54,5
Adaptation	2	6,5	0	0,0	2	11,8	1	9,1
Traduction	2	6,5	0	0,0	0	0,0	3	27,3
NSP/Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	9,1
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

nous ne puissions pas établir avec précision la proportion des interviewés qui a répondu à l'appel d'*Urbi et Orbi*, nous croyons pouvoir affirmer que l'apport exceptionnel de ces derniers a certainement gonflé la performance de l'ACT et que, sans cet événement, la performance de TUEJ devancerait ou à tout le moins égalerait celle de l'ACT. (Tableau 2) Mentionnons également que la très grande majorité des commandes portaient sur des textes originaux (74 sur 85 soit

87 %) plutôt que sur des adaptations ou traductions de textes existants. (Tableau 3)

Voyons maintenant quelle association paye les cachets les plus élevés? Renversement de situation : ce sont cette fois l’AFTP et TAI qui performant le mieux. Malheureusement, devons-nous ajouter, car si nous comparons le nombre de commandes réalisées avec les cachets moyens accordés, nous sommes forcés de constater que plus l’association de producteurs paye bien... moins elle fait travailler d’auteurs. Ainsi, les compagnies membres de TAI n’ont commandé à l’ensemble des auteurs interrogés qu’environ 25 textes au tarif moyen de 6 500 \$, alors que l’ACT en a commandé 81 au tarif moyen de 4 400 \$. (Tableau 4)

Notons, enfin, qu’environ les deux tiers des auteurs (31 sur 85) ont exécuté plus d’une commande pour une même association de producteurs. Les auteurs dont les services sont retenus par une compagnie membre de TUEJ, par exemple, y travaillent dans une proportion de 73 % plus d’une fois.

Cependant, il est intéressant de noter que, dans les cas de TAI et de l’AFTP, la proportion d’auteurs qui ont répondu au moins cinq fois à l’appel des producteurs est assez importante avec, respectivement, 27,3 % pour TAI et 23,5 % pour l’AFTP, alors qu’elle se situe autour de 15 % pour l’ACT et TUEJ. Le marché de TAI et de l’AFTP est donc toutes proportions gardées accessible à un moins grand nombre d’auteurs, par ailleurs souvent sollicités et gagnant le mieux leur vie grâce aux revenus procurés par l’écriture théâtrale. (Tableau 2)

Parlons argent!

L’aspect monétaire de la commande est assez problématique. Les écarts entre les montants les plus faibles et les plus élevés payés aux auteurs sont toujours très grands et ce, quelle que soit l’association de producteurs. Ainsi, les cachets obtenus d’une compagnie membre de TUEJ se situent entre 1 000 \$ et 9 000 \$, alors qu’ils se situent entre 150 \$ et 10 000 \$ à l’ACT, entre 3 500 \$ et 12 000 \$ à TAI et entre 500 \$ et 12 000 \$ à l’AFTP. Il faut noter que les cachets les plus élevés sont versés aux auteurs en résidence d’écriture.

Il n’est pas facile, il va sans dire, de dégager des tendances entre ces extrêmes. Nous remarquons, par exemple, que 45 % des auteurs qui écrivent pour des membres de l’ACT reçoivent moins de 4 000 \$, mais que, paradoxalement, la moyenne des cachets obtenus est de 4 300 \$ ceci, parce que 23 % des auteurs reçoivent plus de 6 000 \$. Le même phénomène se présente chez toutes les associations sauf TAI. Dans ce cas, la majorité (36 %) dit avoir reçu plus

Tableau 4
Tarif moyen reçu pour une commande de texte

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Moins de 2 000 \$ (2 000)	8	25,7	5	19,2	3	17,6	0	0,0
3 000 à 3 999 \$ (3 500)	6	19,4	8	30,9	0	0,0	1	9,1
4 000 à 4 999 \$ (4 500)	1	3,2	1	3,8	1	5,9	0	0,0
5 000 à 5 999 \$ (5 500)	3	9,7	3	11,5	3	17,6	0	0,0
6 000 à 6 999 \$ (6 500)	4	12,9	2	7,7	1	5,9	2	18,2
7 000 \$ et plus	3	9,7	2	7,7	5	29,5	2	18,2
NSP/Refus	6	19,4	5	19,2	4	23,5	6	54,5
Total	31	100	26	100	17	100	11	100
Moyenne	4 300		4 200		5 200		6 500	

Tableau 5
Tarif minimum souhaité pour une commande de texte

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Moins de 2 000 \$ (1 500)	3	9,7	3	11,5	3	17,6	-	-
2 000 à 2 999 \$ (2 500)	4	12,9	3	11,5	3	17,6	-	-
3 000 à 3 999 \$ (3 500)	4	12,9	5	19,2	1	5,9	-	-
4 000 à 4 999 \$ (4 500)	2	6,5	6	23,1	1	5,9	-	-
Moins de 5 000 \$ (3 000)	-	-	-	-	-	-	2	18,2
5 000 à 5 999 \$ (5 500)	3	9,7	2	7,7	1	5,9	1	9,1
6 000 à 6 999 \$ (6 500)	4	12,9	-	-	-	-	3	27,3
7 000 à 7 999 \$ (7 500)	1	3,2	-	-	2	11,8	-	-
6 000 \$ et plus (8 000)	-	-	2	7,7	-	-	-	-
7 000 \$ et plus (10 000)	-	-	-	-	-	-	3	27,3
8 000 \$ et plus (12 000)	3	9,7	-	-	5	29,4	-	-
NSP/Refus	7	22,5	5	19,2	1	5,9	2	18,2
Total	31	100	26	100	17	100	11	100
Moyenne	4 800		4 000		5 600		6 700	

Tableau 6
Acceptation du fait que le cachet de commande soit considéré comme une avance

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Oui	19	61,3	12	46,2	12	70,6	6	54,5
Non	12	38,7	14	53,8	5	29,4	5	45,5
NSP/Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

Acceptation du fait que le cachet de commande soit considéré comme une avance lorsqu’il s’agit d’un texte écrit dans le cadre d’un programme gouvernemental

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Oui	8	25,8	3	11,5	NA	NA	3	27,3
Non	23	74,2	23	88,5	NA	NA	8	72,7
NSP/Refus	0	0,0	0	0,0	NA	NA	0	0,0
Total	31	100	26	100	NA	NA	11	100

Tableau 7
Le cachet d'écriture peut-il être considéré comme un à-valor sur les droits de représentation?

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Oui	17	54,8	5	22,7	12	70,6	5	45,5
Non	14	45,2	17	77,3	5	29,4	6	54,6
NSP/Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	31	100	22	100	17	100	11	100

Tableau 8
Critères qui influencent l'importance du cachet de commande

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
La durée de la pièce	20	16,7	10	11,8	8	15,1	7	15,0
La grandeur de la salle	16	13,3	8	9,4	12	22,6	9	19,1
Le contexte de la commande	25	20,8	17	20,0	10	18,9	9	19,1
Le nb. de représentations	25	20,8	17	20,0	12	22,6	9	19,1
Le type de public	9	7,5	5	5,9	8	15,1	4	8,5
La subv. de la compagnie	20	16,7	15	17,6	0	0,0	8	17,1
Le temps exigé pour la version finale	0	0,0	3	3,5	0	0,0	0	0,0
Autres	5	4,2	7	8,1	0	0,0	1	2,1
Aucun	1	0,8	2	2,4	0	0,0	0	0,0
NSP/Refus	0	0,0	1	1,2	3	5,7	0	0,0
Total	121	100	85	100	53	100	47	100

Tableau 9
Modalités de paiement existantes

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
25 % à la signature, 25 % à l'acceptation du synopsis, 25 % à l'acceptation de la 1 ^{ère} version, 25 % à l'acceptation du texte final	12	38,7	5	19,2	4	23,5	3	27,3
33 % à la signature du contrat, 33 % à la remise de la 1 ^{ère} version, 33 % à la remise de la version finale	9	29,0	6	23,1	3	17,6	2	18,2
50 % à la signature du contrat, 30 % à la remise de la 1 ^{ère} version, 20 % à la remise de la version finale	2	6,5	4	15,4	1	5,9	3	27,3
Autre	4	12,9	6	23,1	4	23,5	1	9,1
NSP/Refus	4	12,9	5	19,2	5	29,4	2	18,2
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

de 6 000 \$ pour l'écriture d'un texte, alors que la moyenne des cachets obtenus, soit 6 500 \$, représente bien cette tendance. Notons cependant, que 54,5 % des auteurs qui écrivent pour TAI ont refusé de divulguer le montant de leur cachet à nos interviewers. Est-ce la gêne de dévoiler un cachet trop élevé ou... trop bas qui a poussé tant d'auteurs à se taire? (Tableau 4)

Autre fait étonnant : nous n'arrivons pas davantage à vraiment dégager une tendance, lorsque nous demandons aux auteurs de nous dire le tarif minimum qu'ils souhaitent obtenir, car les réponses données sont tout aussi extrêmes. Mentionnons encore une fois, à titre d'exemple, que 35,2 % des auteurs qui écrivent pour des membres l'APTP se contenteraient d'un cachet inférieur à 3 000 \$, tandis que 29,4 % exigeraient un cachet supérieur à 8 000 \$. Néanmoins, lorsque nous faisons les moyennes des montants obtenus, nous obtenons des chiffres qui ressemblent à une moyenne normale et pourraient nous servir de référence pour établir un tarif plancher. (Tableau 5)

Les niveaux étonnamment bas des cachets, qui nous ont été communiqués, prouvent hors de tout doute qu'il est urgent et primordial de fixer un tarif minimum raisonnable qui permettra à de nombreux auteurs de recevoir un salaire décent. Trop souvent, dans le processus de création, l'auteur fait d'énormes sacrifices et accepte un salaire dérisoire sous prétexte qu'on lui rend service en portant à la scène un de ses textes. C'est donc lui qui, plus souvent qu'autrement, prend le risque de la création.

L'idée d'un cachet minimum, il faut le rappeler, fait frémir la plupart des associations de producteurs qui craignent que ce genre de mesure ne décourage les jeunes compagnies qui n'ont que peu (ou même pas) de moyens pour faire de la création. C'est pourquoi leur premier réflexe semble être de fixer des tarifs planchers les plus bas possible.

En ce qui nous concerne, nous craignons plutôt — à tort ou à raison, qui peut le dire? — qu'en fixant un tarif minimum trop bas, celui-ci ne devienne une norme incontournable que l'on en viendrait à imposer aux auteurs. Aussi n'avons-nous pas l'intention d'accepter des minima qui pourraient accommoder même les compagnies les plus désargentées. Une formule, qui s'inspirerait de la production autogérée telle qu'elle existe pour les jeunes comédiens membres de l'UDA, serait peut-être une alternative envisageable. Car elle permettrait à un auteur en début de carrière d'accepter de son plein gré un cachet d'écriture basé sur le niveau des recettes futures d'une production, cachet qui pourrait se situer au-dessous de la norme fixée dans les

ententes cadres qui seront négociées. Nous étudions présentement cette possibilité.

Dernier fait intéressant à noter au sujet des cachets souhaités : le calcul des moyennes des cachets désirés par les auteurs permet d'obtenir des montants qui se rapprochent beaucoup des cachets moyens obtenus en réalité. Ainsi, les auteurs qui écrivent pour des membres de l'ACT souhaitent obtenir 4 800 \$ alors qu'ils reçoivent en moyenne présentement 4 300 \$. Quant aux auteurs qui écrivent pour des membres de TUEJ, ils disent souhaiter obtenir 4 000 \$ alors qu'ils reçoivent 4 200 \$. Enfin, les auteurs qui créent pour l'APTP et TAI, qui reçoivent aujourd'hui respectivement 5 200 \$ et 6 500 \$, disent souhaiter recevoir à l'avenir 5 600 \$ et 6 700 \$. On ne peut donc pas dire, lorsque nous considérons ces résultats, que les auteurs souhaitent étrangler les compagnies en revendiquant des salaires faramineux!

Le cachet d'écriture peut-il être considéré comme une avance ou un à-valoir ?

Le cachet de commande peut-il être considéré comme une avance sur les droits de représentation? Quand nous demandons aux auteurs leur avis sur cette question, leur réponse varie selon l'association pour laquelle ils écrivent. Quand ils travaillent avec un membre de l'APTP, ils sont favorables à cette pratique dans une proportion de 70,6 %. L'appui à cette mesure faiblit pour les commandes passées par des membres de l'ACT (61,3 %) ou de TAI (54,5 %), tandis que, dans le cas de TUEJ, une faible majorité (53,8 %) dit refuser le principe de l'à-valoir. (Tableau 6)

Quand nous repons la question en impliquant personnellement les répondants — ils devaient déterminer le cachet minimum exigé pour l'écriture et ensuite nous faire savoir si ce cachet pouvait être considéré comme un à-valoir — le pourcentage d'appui reste le même chez l'APTP, mais baisse de 5 pour cent chez l'ACT, de 9 chez TAI, pour faire basculer la majorité du côté des opposants à cette mesure. Pour TUEJ, nous obtenons un impressionnant 77,3 % contre l'à-valoir. (Tableau 7)

En ce qui concerne TUEJ, nous savons, grâce à une étude que cette association a réalisée, que sept compagnies sur quinze incluent un certain nombre de représentations dans le cachet d'écriture et que ce nombre va de 15 à 40 représentations. Par exemple, quand l'auteur signe une entente qui inclut 15 représentations dans le cachet, il commencera à percevoir des droits d'auteur seulement à partir de la 16^e représentation de sa pièce. Normalement, le cachet

Tableau 10
Modalités de paiement souhaitées

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (APTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
25 % à la signature, 25 % à l'acceptation du synopsis, 25 % à l'acceptation de la 1 ^{ère} version, 25 % à l'acceptation du texte final	5	16,1	4	15,4	3	17,6	0	0,0
33 % à la signature du contrat, 33 % à la remise de la 1 ^{ère} version, 33 % à la remise de la version finale	11	35,5	9	34,6	3	17,6	3	27,3
50 % à la signature du contrat, 30 % à la remise de la 1 ^{ère} version, 20 % à la remise de la version finale	9	29,0	7	26,9	5	29,4	5	45,5
Autre	3	9,7	2	7,7	1	5,9	1	9,1
NSP/Refus	3	9,7	4	15,4	5	29,4	2	18,2
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

Tableau 11
Mode de rémunération existant du travail de table effectué dans le cadre d'un atelier d'écriture prévu dans une commande de texte

Réponse	Nb.	%
L'auteur est rémunéré pour ce travail et reçoit un montant qui s'ajoute au contrat de commande.	8	7,5
L'auteur est rémunéré pour ce travail, mais le montant est inclus dans le cachet de commande.	32	30,2
L'auteur n'est pas payé pour ce type de travail.	48	45,3
NSP/Refus	18	17,0
Total	106	100

Tableau 12
Mode de rémunération souhaité pour le travail de table effectué dans le cadre d'un atelier d'écriture prévu dans une commande de texte

Réponse	Nb.	%
L'auteur est rémunéré pour ce travail et reçoit un montant qui s'ajoute au contrat de commande.	50	47,2
L'auteur est rémunéré pour ce travail, mais le montant est inclus dans le cachet de commande.	40	37,7
L'auteur n'est pas payé pour ce type de travail.	2	1,9
NSP/Refus	14	13,2
Total	106	100

d'écriture devrait alors être plus élevé que dans les cas où aucune représentation n'y est inclus. Cependant, comme il n'existe pas de tarif moyen ou minimum, il est difficile de juger si ce genre de pratique favorise l'auteur ou la compagnie. La compagnie ajoute-t-elle au montant de commande

le coût d'un certain nombre de représentations garanties ou se rembourse-t-elle plutôt le montant de la commande en ne payant pas les premières représentations du spectacle? Tout est affaire de perception. Quand un auteur touche 5 000 \$ sans qu'aucune représentation ne soit incluse dans ce cachet et qu'un autre reçoit 3 000 \$ et que ce montant inclut 40 représentations, tous les doutes sont permis...

Interrogés sur les critères qui influencent le plus l'importance du cachet de commande, les auteurs ont répondu que *le contexte de la commande et le nombre de représentations* sont, selon eux, les critères les plus importants. L'envergure de la compagnie, selon l'importance des subventions qu'elle obtient, est aussi souvent mentionnée. Nous nous en voudrions de ne pas souligner la pertinence d'une réponse, qui ne figurait pas dans le choix de réponses, mais qui a été avancée par un répondant. Selon lui, la renommée de l'auteur est le facteur déterminant dans la fixation du cachet d'écriture. À la lumière des écarts enregistrés plus tôt, nous devons admettre que ce facteur a probablement une importance plus grande encore que nous aurions tendance à l'imaginer. (Tableau 8)

Nous avons aussi cherché à connaître les modalités de paiement utilisées par les producteurs dans le but de les comparer avec celles souhaitées par les auteurs. Il semble que, toutes associations confondues, la modalité qui reflète le mieux la pratique soit la suivante : 25 % à la signature, 25 % à l'acceptation du synopsis, 25 % à l'acceptation de la première version et 25 % à l'acceptation du texte final. (Tableau 9)

Les modalités de paiement les plus souhaitées par les auteurs varient toutefois selon les associations de producteurs. Les auteurs qui ont écrit pour des membres de TUEJ et de l'ACT souhaitent, par exemple, obtenir 33 % à la signature, 33 % à la première version et 33 % à la version finale. Les auteurs, qui travaillent pour des membres de TAI et de l'AFTP, privilégient quant à eux la formule suivante : 50 % à la signature, 30 % à la première version et 20 % à la version finale. Cette dernière formule est aussi très appréciée des auteurs qui travaillent pour des membres de TUEJ et de l'ACT, puisqu'elle permet à l'auteur de s'inquiéter de sa page blanche plutôt que de son prochain chèque de loyer. (Tableau 10)

Et un peu de tout...

Notre enquête sur les conditions de travail des auteurs ne visaient pas exclusivement à connaître la situation des auteurs dans leur rapport avec les membres des diverses associations de producteurs. Elle voulait également mieux

Tableau 13
Mode de choix existant des artistes qui participent à la production d'un texte

Réponse	Nb.	%
L'auteur et le producteur choisissent ensemble le metteur en scène et les comédiens.	23	21,7
Le producteur consulte l'auteur en ce qui concerne le choix du metteur en scène et des comédiens.	26	24,5
Le producteur informe l'auteur du choix du metteur en scène et des comédiens.	26	24,5
L'auteur participe au processus de décision seulement quand la pièce est montée pour la première fois.	12	11,3
Autres ⁽¹⁾	3	2,8
NSP/Refus	16	15,2
Total	106	100

(1) Produit ses propres spectacles : 2 - Décide de tout : 1

11 Le bulletin de l'AQAD

Tableau 14
Mode de choix souhaité des artistes qui participent à la production d'un texte

Réponse	Nb.	%
L'auteur et le producteur choisissent ensemble le metteur en scène et les comédiens.	49	46,3
Le producteur consulte l'auteur en ce qui concerne le choix du metteur en scène et des comédiens.	42	39,6
Le producteur informe l'auteur du choix du metteur en scène et des comédiens.	5	4,7
L'auteur participe au processus de décision seulement quand la pièce est montée pour la première fois.	3	2,8
Autres ⁽¹⁾	2	1,9
NSP/Refus	5	4,7
Total	106	100

(1) Produit ses propres spectacles : 2 - Décide de tout : 1

cerner leurs opinions à propos de quelques questions de portée plus générale.

Nous voulions savoir, dans un premier temps, si l'auteur était et/ou désirait être payé pour le travail de table qui permet habituellement de vérifier l'efficacité du texte avec des comédiens et un metteur en scène. Quarante-cinq pour cent des auteurs affirment que, dans la pratique, ils ne sont pas rémunérés pour ce type d'atelier. (Tableau 11) Par contre, quand nous vérifions leur souhait par rapport à cet aspect de leur travail, ils nous affirment dans une proportion de 47 % qu'ils aimeraient être payés et que ce montant devrait s'ajouter au cachet de commande. Notons qu'un autre 37 % aimerait également être payé pour ce type de travail, mais souhaiterait, cette fois, que cette rémunération soit incluse dans le cachet de commande. (Tableau 12)

Nous désirions aussi savoir si l'auteur devait avoir un droit de regard sur le choix des artistes qui participeront à la

Tableau 15

Délai jugé raisonnable pour l'acceptation du texte final

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Jusqu'à 15 jours	10	32,2	12	46,2	7	41,2	2	18,2
Jusqu'à 30 jours	12	38,8	10	38,4	4	23,5	3	27,3
Jusqu'à 45 jours	4	12,9	0	0,0	3	17,6	5	45,5
Jusqu'à 60 jours	1	3,2	0	0,0	1	5,9	0	0,0
NSP/Refus	4	12,9	4	15,4	2	11,8	1	9,1
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

Cachet minimum souhaité

Réponse	Association des compagnies de théâtre (ACT)		Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)		Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)		Théâtres Associés (TAI) Inc.	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Moins de 2 000 \$	3	9,7	3	11,5	3	17,6	-	-
2 000 à 2 999 \$	4	12,9	3	11,5	3	17,6	2	18,2
3 000 à 3 999 \$	4	12,9	5	19,2	1	5,9	-	-
4 000 à 4 999 \$	2	6,5	6	23,1	1	5,9	-	-
5 000 à 5 999 \$	3	9,7	2	7,7	1	5,9	1	9,1
6 000 à 6 999 \$	4	12,9	1	3,9	-	-	3	27,3
7 000 à 7 999 \$	1	3,2	-	-	2	11,8	-	-
8 000 \$ et plus	3	9,7	1	3,9	5	29,4	3	27,3
NSP/Refus	7	22,5	5	19,2	1	5,9	2	18,2
Total	31	100	26	100	17	100	11	100

Tableau 16

Mode de règlement des différends souhaité

Réponse	Nb.	%
Tenter de régler soi-même ce différend avec le producteur	37	34,9
Avoir la possibilité de recourir à un comité paritaire pour trancher la question	59	55,7
NSP	10	9,4
Total	106	100

Que faites-vous le samedi 29 novembre 1997 ?

Rien encore!

Pourquoi n'assisterez-vous pas à l'assemblée annuelle de votre association, qui se tiendra comme à l'accoutumée à la Maison du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, en matinée.

Réservation : Michel Beauchemin, 844-8819

Entrée gratuite pour les 118 premiers inscrits!
Possibilité d'adhésion tardive pour les membres non en règle!

production de sa pièce. Vingt-cinq pour cent des auteurs questionnés affirment, que, dans la pratique, le producteur ne fait que consulter l'auteur pour déterminer le choix du metteur en scène et des comédiens. Un autre 25 % dit n'être qu'informé de la décision du producteur. (Tableau 13)

Or, lorsque les auteurs sont interrogés sur leur désir, 46 % d'entre eux jugent qu'il serait normal que le producteur et l'auteur choisissent ensemble le metteur en scène et les comédiens. Plusieurs auteurs ont manifesté le désir de se sentir plus impliqué dans le processus théâtral. L'auteur vivant pourrait être considéré comme un atout qui peut aider à la compréhension du texte, mais malheureusement dans plusieurs compagnies on semble préférer l'éloigner le plus longtemps possible des locaux de répétition... (Tableau 14)

Autre question sur laquelle nous désirions consulter les auteurs : le délai qu'ils jugent raisonnable pour l'acceptation de la version finale du texte par la direction artistique de la compagnie qui a passé la commande. Plus des deux tiers jugent que cette acceptation devrait intervenir dans les 30 jours qui suivent le dépôt du texte final. (Tableau 15)

Au chapitre de l'application des ententes cadres enfin, nous voulions savoir si, dans le cas d'un différend ou d'une mésentente, les auteurs souhaitaient pouvoir recourir à un comité paritaire habilité à intervenir et à trancher les questions en litige. 56 % des répondants disent souhaiter la formation d'un tel comité, alors que 34,9 % disent préférer tenter de régler eux-mêmes un différend éventuel. (Tableau 16)



3450, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec) H2X 2N5
Téléphone : (514) 844-8819
Télécopieur : (514) 844-8775
e-mail : info@aqad.qc.ca

Conseil d'administration de l'AQAD :

Robert Gurik, président,
Joël Richard, vice-président,
Pierre Drolet, secrétaire-trésorier,
François Archambault, Pierre Legris,
Lise Vaillancourt et Raymond Villeneuve, administrateurs.

Secrétariat exécutif :

Michel Beauchemin

Équipe de production du Bulletin :

François Archambault et Michel Beauchemin

Graphisme et montage : Mardi-grafe inc.